

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « DEGILA ARSENE KOUABENAN » en abrégé « D.A.K »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
TAPIS ROUGE, APRES LE TERMINUS 81/82 , Lot 27, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/10/2023, et enregistrés au CEPICI le 02/10/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DEGILA ARSENE KOUABENAN »

en abrégé « D.A.K »

Objet : TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES ET DE MARCHANDISES, TRANSPORT D'ENGINS LOURDS, DE MATERIELS OU D'EQUIPEMENTS.

VENTE ET LOCATION DE VEHICULES DE TOUS GENRES, IMPORT /EXPORT, VENTE DE PIECES DETACHEES, COMMERCE GENERAL, PRESTATION DIVERSES.

Et pour la réalisation de l'objet social ci-dessus indiqué, elle effectue :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers, avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée dont l'activité complète ou développe la sienne,

-et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY ANGRE
TAPIS ROUGE, APRES LE TERMINUS 81/82 , Lot 27, Ilot 1

Dirigeant(s) M DEGILA ARSENE KOUABENAN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-11477 du 18/10/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°74594/GTCA/RC/2023 du 18/10/2023

